

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal PROVISOIRE
Séance du 8 septembre 2021

Président:	M. Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Catherine	MOREL
	M. Kelvin	KAPPELER
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 8 septembre 2021 à 20h00, au Casino Barrière, salle Claude Nobs, Rue du Théâtre 9, à Montreux

1. Approbation des procès-verbaux des séances :

- 1.1 d'installation des autorités communales du 3 juin 2021 ;
- 1.2 du Conseil communal du 23 juin 2021.

2. Assermentation d'une conseillère et de trois conseillers absents lors de la séance d'installation des Autorités communales du 3 juin 2021

- 2.1. Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC) ;
- 2.2. M. Bruno Femia (SOC) ;
- 2.3. M. Joseph Filippone (PLR) ;
- 2.4. M. Michel Zulauf (SOC).

3. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

- 3.1 Mme Sandra Jamet (Les Verts), démissionnaire.

4. Nominations

- 4.1. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Nicolas Büchler (SOC), démissionnaire ;
- 4.2. d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire.
- 4.3. *d'une ou d'un membre suppléant de la commission des finances, en remplacement de M. Philippe Morier-Genoud (SOC), démissionnaire.*

5. Communications du bureau :

- 5.1. relative au déroulement de la séance du 8 septembre 2021 ;
- 5.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Cédric Blanc intitulée « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux ». (Date de la commission : jeudi 30 septembre 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly) ;
- 5.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la proposition de règlement révisé de M. Tal Luder intitulé : « Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux » (Date de la commission : lundi 13 septembre 2021 à 19 h. 00, à la Maison de quartier, av. de Jaman 8, à Clarens).

6. Correspondance

7. Communications de la Municipalité :

- 7.1. relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuusiens suite à la pandémie de COVID-19 ;
- 7.2. relative à la recherche de testeurs « Fourchette verte » d'Unisanté pour les APEMS de Montreux et de Clarens.
- 7.3. *relative aux intempéries survenues en juillet 2021*

8. Motions, postulats et interpellations déposés

9. Rapports des commissions

- 9.1. sur le rapport No 18/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte », pris en considération le 29 janvier 2020. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;
- 9.2. sur la prise en considération ou non du postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h ». (Rapp. M. Olivier Raduljica).

10. Préavis de la Municipalité

- 10.1. No 20/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 ;
- 10.2. No 21/2021 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas ;
- 10.3. No 22/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-

2026 et d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas.

Note : Les 3 préavis susmentionnés seront étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière, date de la séance de la CoFin, le mercredi 15 septembre 2021 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux.

11. Rapport-préavis de la Municipalité

11.1. No 23/2021 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal du 4 décembre 2014 et réponse à la motion de M. Olivier Müller « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire », prise en considération le 3 février 2021 (Date de la commission : **lundi 27 septembre** 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

12. Développement des motions et des postulats

13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

14. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Bonsoir !

Je salue, Mesdames et Messieurs les représentants de la Municipalité, Madame la secrétaire municipale, Madame la secrétaire du Conseil, les membres du Bureau, Messieurs les huissiers, les personnes du public, ainsi que les représentants de la presse.

Je vous souhaite à toutes et à tous, en particulier aux conseillers qui siègent pour la première fois en tant que membre d'une assemblée délibérante, ainsi qu'aux membres des deux partis qui font leur entrée dans cet hémicycle, Décroissance Alternative et le Centre, une cordiale bienvenue à cette première séance de la législature 2021-2026 du Conseil communal de Montreux.

Comme vous avez pu le constater, dans la convocation de la séance de ce soir, les restrictions sanitaires, toujours en vigueur, ne nous permettent pas de siéger au sein de la salle de l'Aula du collège de Montreux créé à cet effet.

Je remercie le groupe Barrière et ses collaborateurs, qui nous accueillent ce soir dans la salle Claude Nobs du Casino de Montreux. Cette salle est la seule option susceptible de répondre aux contraintes sanitaires imposées par les autorités cantonales aux assemblées politiques.

Toutes les alternatives habituelles, en particulier le centre des congrès, n'étant pas disponible pour la date de ce soir.

Je tiens à remercier, également, Monsieur Vuadens de l'entreprise VBvideoson en charge ce soir de la technique sonore, qui a œuvré, entre autres, afin que cette séance dispose du déroulé d'un PowerPoint.

Je remercie d'ores et déjà ce conseil de sa compréhension, si nous devons rencontrer quelques problèmes techniques, au vu de la complexité de l'exercice.

Je tiens à saluer l'engagement, au service de la population de notre commune, de chacune et chacun d'entre vous pour cette nouvelle législature. Elle aura à mener à bien de nombreux projets dont beaucoup sont en attente depuis plusieurs années, comme certains d'entre vous le savent déjà.

A l'heure où aucune majorité n'est acquise au sein de ce conseil, il nous faudra tous accepter une politique de consensus, si nous voulons œuvrer pour le bien de la commune.

Je salue également le Président du Conseil sortant Monsieur Giuliano, dont la prestation sera difficile à égaler et je le remercie pour la continuité de son engagement auprès du bureau du conseil, notamment dans le cadre des dépouillements à venir.

Je remercie Madame Morier secrétaire de ce conseil pour le soutien et l'aide précieuse qu'elle m'a apporté durant la courte période déjà écoulée de mon mandat de Président du Conseil communal.

En espérant que les conditions sanitaires puissent enfin s'améliorer durant mon année de présidence, afin de nous permettre à tous de faire plus ample connaissance dans le cadre d'agapes conviviales, qui si elles ont lieu sous ma houlette, comme je l'ai déjà signifié, n'auront rien de frugales.

Dans cet esprit, je vous informe que j'ai décidé de déplacer la date de la sortie quinquennale du Conseil en fin d'année politique, afin d'avoir le plus de chance possible pour que celle-ci puisse avoir lieu dans de meilleures conditions.

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 89 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

89 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Géraldine Torchio

MM. Nicolas Büchler, François Cardinaux, Mario Gori, Pierre-André Spahn, Fabrice Yerly, Cyril Pabst, Frank Peters.

Absent : Dario Guarnaccia

Le quorum est atteint, nous pouvons donc valablement délibérer et je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 8 septembre 2021.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Merci également d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été transmises par le biais de la communication jointe à l'enveloppe. Je vous recommande d'éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Je vous rappelle que le port du masque est une contrainte obligatoire pour toute la durée de cette séance, imposée par la direction générale des affaires institutionnelles et des communes.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance. Une nouvelle communication de la Municipalité, relative aux intempéries survenues en juillet 2021, qui vous sera distribuée ce soir, sera ajoutée au point 7.3 de l'ordre du jour.

Une nomination a été rajoutée au point 4 nomination, 4.3 d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Philippe Morier-Genoud (SOC), démissionnaire.

Celles et ceux qui acceptent ces nouveaux points ajoutés à l'ordre du jour, sont priés de se manifester en levant la main.

Accepté à l'unanimité.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 8 septembre 2021.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES :

1.1 d'installation des autorités communales du 3 juin 2021 ;

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de juin à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités communales du 3 juin 2021, quelqu'un a-t-il des modifications à apporter ?

Ce n'est pas le cas, celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se manifester en levant la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1.2 du Conseil communal du 23 juin 2021.

Au sujet du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021, quelqu'un a-t-il des modifications à apporter ?

Ce n'est pas le cas, celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se manifester en levant la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction de ces procès-verbaux.

2. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLÈRE ET DE TROIS CONSEILLERS ABSENTS LORS DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES DU 3 JUIN 2021

2.1 Mme Marie Solène Adamou Moussa (SOC) ;

2.2 M. Bruno Femia (SOC) ;

2.3 M. Joseph Filippone (PLR) ;

2.4 M. Michel Zulauf (SOC).

M. le Président

Au vu des similarités entre les points 2. et 3. et afin de limiter le plus possible les déplacements dans la salle, je vous propose de les traiter ensemble.

Y a-t-il des objections à cette manière de faire ?

Cela ne semble pas être le cas, nous passons au point suivant :

3. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

3.1 Mme Sandra Jamet (Les Verts), démissionnaire.

M. le Président

Le courrier de démission de Mme Sandra Jamet, vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de

Monsieur Cosimo Trinchera, en remplacement de Mme Sandra Jamet (Les Verts), démissionnaire

Nous allons procéder à l'assermentation de la nouvelle conseillère et des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie Mme Adamou Moussa ainsi que MM. Femia, Filippone, Zulauf et Trinchera de bien vouloir venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Madame Marie Solène Adamou Moussa, Monsieur Bruno Femia, Monsieur Joseph Filippone, Monsieur Michel Zulauf et Monsieur Cosimo Trinchera sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée sur laquelle vous trouverez votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil.

4. NOMINATIONS

4.1 d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Nicolas Büchler (SOC), démissionnaire ;

M. le Président

Nous attendons la proposition du groupe socialiste.

M. Romain Pilloud (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Bruno Femia.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Bruno Femia tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Bruno Femia, vous êtes élu comme membre du Conseil intercommunal du SIGE et je vous en félicite.

4.2 d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Nous attendons les propositions du groupe socialiste :

M. Romain Pilloud (SOC)

Le parti socialiste propose la candidature de M. Michel Zulauf.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Michel Zulauf tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Michel Zulauf vous êtes élu comme membre de la commission des finances et je vous en félicite.

4.3 d'une ou d'un membre suppléant de la commission des finances, en remplacement de M. Philippe Morier-Genoud (SOC), démissionnaire.

M. le Président

J'attends vos propositions.

M. Romain Pilloud (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de Mme Marie-Solène Adamou Moussa.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Marie-Solène Adamou Moussa tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Marie-Solène Adamou Moussa, vous êtes élue comme membre suppléante de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

5.1 relative au déroulement de la séance du 8 septembre 2021 ;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie, les housses se trouvant au pied des micros ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

5.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Cédric Blanc intitulée « Pour une vision claire du développement des locaux administratifs communaux ».

(Date de la commission : jeudi 30 septembre 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly) ;

Présidence les Verts : Mme Anne Saito

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Susanne Lauber Fürst,
MM. Cédric Blanc, François Cardinaux, Dominik Hunziker, Josselin Lecoultré, Olivier Raduljica, Pascal Rossier, Quentin Talon

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la proposition de règlement révisé de M. Tal Luder intitulé : « Révision du règlement de la caisse de pension de la Municipalité de Montreux »

(Date de la commission : lundi 13 septembre 2021 à 19 h. 00, à la Maison de quartier, av. de Jaman 8, à Clarens) ;

Présidence PLR : Mme Laurence Sierro

Membres : MM. Jonathan Al Jundi, Olivier Blanc, Sabri Ceylan, Jean-Marc Forclaz, Kelvin Kappeler, Tal Luder, Frédéric Willemin, Fabien Willemin, Michel Zulauf

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu 8 courriers à vous communiquer :

1. Le 1^{er} est le courrier de démission de Mme Sandra Jamet, qui a été remplacée ce soir donc je vous fais lecture. *Lecture annexe 1*
2. Le 2^{ème} est un courrier des Pompes Funèbres du Léman concernant le Projet de législation pour la pratique de l'humusation en Suisse. *Lecture annexe 2*
3. Le 3^{ème} est un courrier de M. Olivier Raduljica qui concerne sa démission de la Cofin. *Lecture annexe 3*
4. Le 4^{ème} courrier est un mail de M. Nicolas Büchler qui me fait part de sa démission du SIGE. *Lecture annexe 4*
5. Le 5^{ème} courrier concerne l'envoi du Magazine Vision (cette demande sera transmise aux Présidents et Chefs de groupes politiques). *Lecture annexe 5*
6. Le 6^{ème} courrier émane du SIGE et concerne les Décisions prises par le Conseil Intercommunal. *Lecture annexe 6*
7. Le 7^{ème} courrier est un mail de M. Philippe Morier Genoud, me faisant part de sa démission « en tant que membre suppléant de la commission des finances » (son remplacement a été rajouté au point 4 de l'ordre du jour). *Lecture annexe 7*
8. Le 8^{ème} courrier est une pétition, émanant de M. Alisan Metic, datée du 6 septembre, intitulée : Projet d'amélioration de l'infrastructure du Pierrier
La pétition comporte 120 signatures. *Lecture annexe 8*

La dernière correspondance concerne la demande de distribution du flyer des membres Soroptimist, qui vous a été distribué ce soir.

Tous ces courriers seront, comme d'habitude, joints au PV de cette séance.

Je tiens également à vous rappeler le mail d'inscription que vous avez tous reçu le 11 août de la part de Mme Alice Ganguillet, concernant la formation qui sera donnée les mercredis 22 et 29 septembre prochain à 19 h.00, dans la salle informatique située à la rue du Temple 11 à Montreux, afin de vous aider à maîtriser le site du conseil communal.

Je ne saurais que trop encourager les nouveaux conseillers et tous ceux qui rencontrent des difficultés avec le site du Conseil, à s'inscrire à ces formations. A l'heure actuelle, très peu d'entre vous ont répondu au mail de Mme Ganguillet.

7. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

7.1. relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ;

7.2 relative à la recherche de testeurs « Fourchette verte » d'Unisanté pour les APEMS de Montreux et de Clarens.

7.3 relative aux intempéries survenues en juillet 2021

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les intempéries survenues au mois de juillet 2021 ont provoqué des glissements de terrains, des coulées de boue et des obstructions partielles de cours d'eau et de ruisseaux. Ces aléas ont nécessité des interventions urgentes, effectuées par le service en charge de la voirie et la section forêts du service des domaines et bâtiments, sport, ainsi que par des entreprises privées mandatées en urgence.

Dans la plupart des cas, les interventions ont permis de rétablir très rapidement la circulation sur le domaine public. A noter que la Commune de Montreux a l'obligation d'agir par substitution lorsqu'un événement se produit sur une parcelle privée et que ce dernier met en danger les usagers du domaine public.

Plusieurs interventions urgentes sont encore en cours et d'autres seront réalisées d'ici à la fin de l'année et au printemps 2022, en coordination avec les différents chantiers planifiés. On citera en particulier la route allant de Caux à Sonchaux, qui devra être fermée à toute circulation dès mi-septembre 2021, pour une durée d'environ 3 mois, afin d'effectuer les travaux de sécurisation définitifs à la suite d'un affaissement de la chaussée. Pour les autres axes routiers, aucune autre fermeture importante ne sera nécessaire.

Un préavis d'apurement sera élaboré une fois les coûts définitifs connus, afin de couvrir l'ensemble des frais liés à la réalisation de ces travaux. Ce dernier, qui devrait pouvoir être déposé au deuxième semestre 2022, fera également état d'éventuelles participations de tiers et de subventions.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

8. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

6 interpellations ont été déposées pour cette séance, elle sera développée au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Étirements de subvention pour un abonnement flexible, de M. Quentin Talon
2. Cybersécurité à Montreux, de M. Léonard Dolivo
3. Fusion Montreux-Veytaux : on en est où ? de M. Olivier Müller
4. Qu'en est-il de la cybergdéfense de notre commune ? de M. Tal Luder
5. Règlementation des commission consultatives municipales, de M. Tal Luder
6. Place de la Paix, feux de circulation, quel désordre, surtout pour la traversée des piétons ! de M. Anthony Huys

Les interpellations sont toutes soutenues par 5 signatures.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS

9.1 sur le rapport No 18/2021 relatif à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte », pris en considération le 29 janvier 2020. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber) ;

M. le Président ouvre la discussion.

Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'interviens brièvement en tant que futur membre de la Cogest, le groupe UDC prendra acte de ce rapport. Mais, à mon sens, il faudrait que la Cogest reprenne le fonctionnement de ces jumelages, car je pense que certains devraient tout simplement être biffés de la liste, étant donné leur état de « non avancement ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Claudia Hischenhuber (les Verts)

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport No 18/2021 de la Municipalité du 7 mai 2021 au Conseil communal relatif au postulat de Monsieur Nicolas Büchler : « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte »
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Nicolas Büchler, pris en considération le 29 janvier 2020 et intitulé "Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte".

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 abstention.

9.2 sur la prise en considération ou non du postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Pour une rue de l'église catholique à 30 km/h ». (Rapp. M. Olivier Raduljica).

Monsieur le Président

Monsieur le postulant, ayant retiré son postulat en commission, ce Conseil ne se prononcera pas sur ce rapport.

Comme l'autorise le règlement, j'ouvre tout de même la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

10.1 No 20/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10.2 No 21/2021 relatif aux compétences financières de la Municipalité pour la législature 2021-2026, en matière de crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10.3 No 22/2021 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune à accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026 et d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- par cas.

Monsieur le Président

Les 3 préavis susmentionnés seront étudiés par la commission des finances, vu l'unité de leur matière. La date de la séance de la CoFin, sera le mercredi 15 septembre 2021 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission des Finances n'ayant plus de présidente ou président, j'ai été désigné pour organiser la première séance et je prie les membres de la commission des Finances et le nouvel élu de venir vers moi à la fin de la soirée, car j'ai juste deux points à voir avec la commission concernant l'organisation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

11.1. No 23/2021 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal du 4 décembre 2014 et réponse à la motion de M. Olivier Müller « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire », prise en considération le 3 février 2021 (Date de la commission : lundi 27 septembre 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Ruth Bär, Stefania La Spada, Antoinette Loup, Elisabeth Wermelinger
MM. Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Olivier Müller, Romain Pilloud, Samuel Roch

M. le Président

Cette nouvelle date du 27 septembre tombait le même soir qu'une séance de la CCO, mais M. Luder, Président de la CCO a déplacé cette séance, est-ce bien le cas ?

M. Luder confirme que la séance de CCO a été déplacée.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,
En vue de la commission, le groupe socialiste tient à partager quelques réflexions suite à l'acceptation de la motion de M. Müller et étant donné le projet proposé par la Municipalité.

Lorsque nous parlons de plan d'affectation, nous parlons de modifier ou de réglementer l'usage du territoire : soit un territoire communal entier - ce que le PACom fait - ou une petite portion de celui-ci, c'est ce que font les plans d'affectation locaux. A moyen terme, il y aura des plans d'affectation que nous serons chargé de voter ici, nous ou nos successeurs.

Il paraît peut raisonnable de penser que les mêmes personnes auront à chaque fois la charge de ces dossiers.

Chaque dossier est très différent, et nécessite des compétences et des connaissances différentes et également des intérêts différents.

L'aspect de la participation locale, par exemple, est particulièrement importante pour nous ; ainsi pour un plan d'affectation, situé par exemple à Chernex ou à Glion, c'est une richesse de compter sur la participation des élu·e·s venant des quartiers et des villages concernés. Chose impossible à assurer avec une commission permanente.

Oui il aurait été plus adéquat de proposer une commission consultative, non composée d' élu·e·s, qui elles et eux ont la possibilité de s'exprimer dans la commission et en plénum, mais de représentants de la société civile, professionnels, habitantes et habitants des quartiers et des villages, associations portants les différents intérêts collectifs et particuliers de manière équilibrée, plutôt que de croire en un modèle de commission permanente au risque de se retrouver, par exemple, avec des conflits d'intérêts qui nécessiteraient la présence de suppléants, comme effectivement proposé par la Municipalité.

Quant au PACom, nous avons été plus d'une fois assez intelligentes et intelligents dans ce Conseil, dans le cadre de gros dossier, pour choisir des personnes récurrentes, afin de suivre le dossier et nous pourrions faire de même pour le PACom. Afin de suivre son développement et en comprendre tous les rouages, nous trouvons la création de cette commission peu intéressante et limitante pour beaucoup de conseillères et conseillers, mais aussi pour la société civile, d'où notre scepticisme. Je vous remercie pour votre écoute et me réjouis de siéger lors de cette commission.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commune connaît, de toute évidence, des difficultés dans ses activités pour aménager son territoire de manière durable, à la satisfaction des partis intéressés.

Les déboires communaux, dont l'élaboration du PGA lors de la législature précédente illustre ces difficultés.

Il faut s'assurer que toutes les compétences possibles, soient réunies à tous les niveaux, ainsi qu'un suivi assidu, tant par l'administration communale, que par l'autorité exécutive, qu'au sein de notre législatif et des commissions.

Une majorité de notre groupe salue par conséquent les propositions qui nous sont soumises actuellement dans le cadre de ce préavis. Nous nous réjouissons de prendre connaissance des travaux de la commission d'étude de cette motion et d'éventuelles adaptations qui pourraient être effectuées par rapport à certaines craintes. Mais dans le fond, nous appuyons ce qui nous est proposé dans le cadre du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

13. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

Suite au précédent conseil, nous avons reçu les réponses municipales aux interpellations suivantes :

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Vincent Haldi intitulée : "Comptes de l'Association Montreux A.Live"**

M. le Président

Je prends acte de la réponse de la Municipalité et je les en remercie. Compte tenu de ma fonction actuelle, je ne la commenterai pas.

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Olivier Müller intitulée : "La mendicité prime-t-elle l'amour des lois ?"**

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Je suis satisfait de certaines des réponses apportées et remercie tant la Municipalité que l'ASR pour ces précisions. Il est confirmé qu'aucune compétence communale

n'est donnée concernant la mendicité. Dont acte. Adieu les règlements communaux et même intercommunaux en matière de mendicité. Nul doute que l'autonomie communale garantie par notre constitution s'en émeut très fortement, mais la situation actuelle a au moins le mérite d'être claire. Je suis également très satisfait que la thématique soit portée au CODIR de l'ASR et je compte sur nos représentants montreuusien à l'ASR pour être attentif à cette question.

Je ne peux cependant pas vraiment suivre la Municipalité dans son appréciation de la problématique.

Concernant la réponse à la question 1 sur l'augmentation récente de la mendicité sur notre territoire, je relève que seules les statistiques du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021 ont été prises en considération, omettant les statistiques de 2019 ou des années antérieures et n'intégrant pas les statistiques de cet été 2021, où la mendicité au centre-ville de Montreux me semble avoir été plus marquée qu'à l'accoutumée. Mark Twain disait « Les faits sont têtus. Il est plus facile de s'arranger avec les statistiques ». Contrairement à l'avis de la Municipalité, je ne pense pas que la situation soit relativement stable.

J'acquiesce toutefois lorsque la Municipalité affirme que « la perception de ce phénomène peut parfois s'avérer subjective selon les personnes. ». Il est en effet très probable que la perception subjective de l'élu de droite que je suis soit assez différente de la perception subjective de la municipalité de gauche que vous êtes.

On apprend ensuite dans les réponses qu'il ne s'agit à priori pas de mendicité organisée. Je l'espère. Cependant, à ceux qui pensaient jusque-là que la Suisse serait par miracle épargnée des réseaux de type mafieux, je me permets de relever qu'il y a 20 jours de cela, 20 jours, la tribune de Genève nous apprend qu'un réseau de mendicité organisée, d'origine bulgare, est suspecté d'avoir forcé à la mendicité au moins une trentaine de personnes et que ce réseau faisait la manche principalement à Genève, mais également à Lausanne et Nyon. Ça interpelle, forcément.

Au final, bien qu'ayant une opinion claire sur le sujet et absolument pas dirigée contre la pauvreté, je n'ouvrerais évidemment pas le débat de fond. D'abord c'est une interpellation, qui ne donnent en principe pas lieu à un débat.

Ensuite, c'est bien plutôt à l'ASR et à son conseil intercommunal de suivre la problématique et je leur passe le témoin.

Et enfin, et c'est le plus important, le débat législatif aura bien lieu, mais au Grand Conseil avec un projet de loi à l'horizon 2023. Et c'est bien le Grand Conseil seul qui décidera entre autoriser à nouveau la mendicité partout et sans restriction comme le demande la gauche, ou adapter la loi pénale suite à l'arrêt de la CEDH comme le demande la droite, avec notamment une interdiction de la mendicité dans les lieux jugés sensibles comme les zones piétonnes, aux abords des banques, des distributeurs d'argent, des postes, des gares et des écoles. Nul doute que les débats seront nourris, les échanges vifs et les positions très tranchées entre gauche et droite. Le sort sur la mendicité en territoire montreuusien est donc suspendu aux décisions de nos députées et députés à l'horizon 2023 et ça tombe bien, il y a des élections cantonales en mars 2022...

- **Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Alexandre Staeger intitulée "Etat de l'esplanade de Territet et de l'entretien de celle-ci - ter"**

M. le Président

M. Staeger ne faisant plus partie de ce Conseil, la réponse de la Municipalité lui a été transmise. J'ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un des points de cette réponse nous a surpris, à savoir le fait que la Municipalité n'envisage pas de rénover les escaliers avant que l'Esplanade ne soit rénovée. Cela nous semble quand même être une position contestable, puisque, indépendamment de la question de l'Esplanade, il paraît quand même important de garder cette circulation qui est une circulation utile pour rejoindre la route cantonale, au bord du Lac.

Nous pensons que la Municipalité pourrait, puisque cette partie-là du dispositif est sur une parcelle communale, essayer de trouver une solution pour qu'au moins ces escaliers puissent si possible être rouverts.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai des bonnes nouvelles pour M. Gétaz : il se trouve que la question de l'escalier nous préoccupe et nous avons lancé une étude pour voir ce qu'il est possible de faire. Vous avez raison, cet escalier se trouve sur une parcelle communale et c'est nous qui devons œuvrer pour l'entretenir, le consolider et le maintenir. Il s'avère qu'il est très difficile de le rénover, pour des raisons évidentes, puisque cet escalier dépend structurellement de l'esplanade. Il ne paraît vraiment pas judicieux aujourd'hui de le rénover, alors que pour l'esplanade elle-même, il n'y a pas de projet actuellement. En revanche, je peux vous annoncer ce soir que nous essayons de trouver une solution, de sorte que provisoirement, en tout cas d'ici les travaux de rénovation de l'esplanade, cet escalier puisse être maintenu. Les analyses sont en cours aujourd'hui, nous n'avons pas encore de solution, mais nous y travaillons.

Interpellation de M. Quentin Talon (DA)

"Étirements de subvention pour un abonnement flexible"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, cher-e-s collègues

Le 3 mars de cette année, le conseil a adopté la modification du règlement "Instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics"¹.

Dans le préavis² 01/2021 accepté par le conseil, la mention de l'abonnement Seven25 et la condition de restriction d'horaire sont amenées simultanément. Pour rappel, l'abonnement Seven25, précédemment Voie7 n'est valable que dès 19h. Je vous lis le texte de promotion des CFF pour cet abonnement : "*Vous avez moins de 25 ans et aimez sortir le soir ? Optez pour l'abonnement Seven25 !*". Dans le préavis, il est écrit que "*La subvention n'a jamais été octroyée pour ce type d'abonnements, car il n'offre une libre circulation qu'à certaines heures. Il est proposé de préciser ceci dans le projet de règlement.*" C'est donc bien l'abonnement Seven25 qui est visé par la limitation d'horaire incorporée au règlement.

Annoncé cet été, Mobilis a lancé un nouvel abonnement nommé FlexiAbo³. Cet abonnement annuel est activable sur 104 ou 156 jours par année. Il répond à une

demande de flexibilité sur les jours de travail hors du domicile. 104 jours d'abonnement correspondent à 2 jours hors domicile tandis que 156 jours correspondent à 3 jours. J'ai demandé à l'administration communale si la subvention était valable pour ce nouvel abonnement. Il m'a été répondu que cet abonnement n'est pas subventionné. L'argument retenu est que le FlexiAbo tombe sous la limitation d'horaire. Il me semble que la limitation d'horaire acceptée par le Conseil avait un but tout autre que de limiter l'implémentation de ce nouvel abonnement. Je me permets dès lors de poser la question suivante à notre exécutif :

- Est-ce une volonté de la Municipalité de ne pas inclure FlexiAbo dans l'offre de subvention ou est-ce une limitation réglementaire insurmontable ?
- En cas de réglementation insurmontable : Comme mentionné dans le rapport de commission sur le préavis⁴, une modification de règlement peut être nécessaire en cas de venue de nouveau type d'abonnement. La municipalité entend-elle proposer un préavis dans ce sens ?
- Le cas échéant, quels sont les motifs de la Municipalité pour le refus de subventionnement ?

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

¹ Règlement actuel : voté le 3 mars

https://www.montreux.ch/fileadmin/documents/commune-demontreux.ch/pdf/Guichet_virtuel/Formulaires_DBS/Reglement_subventions_TP.pdf

² Préavis : Limitation d'horaire et mention de l'abonnement Seven25

<https://www.conseilmontreux.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=5594>

³ <https://www.mobilis-vaud.ch/fr/produits/abonnement-flexiabo>

⁴ Rapport de commission : Mention de changement de règlement en cas d'apparition de nouveau type d'abonnement

<https://www.conseilmontreux.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=5604>

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur l'interpellateur de nous avoir fait parvenir votre texte en avance, de sorte que nous puissions étayer notre développement.

Je vais commencer par quelques éléments de contexte : depuis la rentrée du 16 août, la communauté tarifaire vaudoise Mobilis propose aux usagers une nouvelle offre pilote, le FlexiAbo. Cette offre est valable pour une période limitée du 16 août 2021 au 31 janvier 2022, période durant laquelle il sera évalué si un tel produit répond aux besoins de la clientèle.

Cette offre est disponible uniquement en ligne ; elle permet en résumé d'acquérir un abonnement uniquement valable 1 an depuis sa date d'achat et permettant de voyager 104 ou 156 jours à choix, avec des jours librement activables durant l'année de validité du FlexiAbo.

De son côté la commune de Montreux subventionne les achats d'abonnements annuels de transports publics depuis 2009 à hauteur de 300 francs.

Cette subvention a été prolongée en 2012, 2016 puis a fait l'objet d'un nouveau règlement adopté par votre autorité le 3 mars dernier.

La Municipalité répond comme suit aux questions de Monsieur l'interpellateur :

1. *Est-ce une volonté de la Municipalité de ne pas inclure FlexiAbo dans l'offre de subvention ou est-ce une limitation réglementaire insurmontable ?*

3. *Le cas échéant, quels sont les motifs de la Municipalité pour le refus de subventionnement ?*

La Municipalité a pris la décision de ne pas accorder la subvention de 300.- à ce type d'abonnement. En effet le règlement communal concernant l'octroi de la subvention de 300.- à l'achat d'un abonnement de transports publics mentionne comme condition au point « 2. Être en possession d'un abonnement annuel en cours de validité de libre circulation, sans restriction d'horaire, sur tout ou partie du réseau de transports publics desservants la commune. »

Le texte du règlement, mentionne explicitement que l'abonnement subventionné ne doit pas comporter de restriction d'horaire. Condition qu'un abonnement flexible à l'instar de Seven25 ne remplit pas.

Par ailleurs, de manière générale, la Municipalité considère que cette subvention vise à soutenir l'utilisation régulière des transports publics, ce à quoi cette offre ne répond pas puisqu'elle correspond plus à une sorte de super carte multicourses, qu'à un abonnement annuel. Enfin nous vous rendons attentifs que si cet abonnement devait pouvoir bénéficier de ces 300.-, dans certains cas, le montant de la subvention communale, pourrait excéder celui de l'abonnement.

2. En cas de réglementation insurmontable : Comme mentionné dans le rapport de commission sur le préavis 4, une modification de règlement peut être nécessaire en cas de venue de nouveau type d'abonnement. La Municipalité entend-elle proposer un préavis dans ce sens ?

La Municipalité n'entend pas proposer une modification du règlement actuel, ceci d'autant plus que le produit dont nous parlons est un test qui, finalement, pourrait ne pas être prolongé après janvier.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

M. Talon est satisfait de la réponse Municipale.

Interpellation de M. Léonard Dolivo (SOC)

« Cybersécurité à Montreux »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le contexte de mon interpellation est le suivant : en août de cette année, il a été révélé que l'administration communale de Rolle avait été victime quelques mois plus tôt d'une cyberattaque d'ampleur inédite, perpétrée par un groupe de hacker-euse-s opérant dans plusieurs pays. Les données privées (emails, coordonnées de carte bancaire, etc.) de plus de 5000 citoyen-ne-s, ou encore des rapports d'évaluation des employé-e-s ont été mis en ligne et ainsi rendus accessibles sur le darknet, sans que l'on ne puisse plus rien faire pour les en retirer. La fuite de ces informations permet notamment des usurpations d'identités. Les conséquences potentielles sont bien sûr très problématiques pour les citoyen-ne-s tout comme pour le fonctionnement communal (Rolle travaille encore, à l'heure actuelle, à l'étude des données volées). Cet épisode s'inscrit dans un contexte plus large, celui d'une croissance des enjeux liés à la cybersécurité, ceci à tous niveaux (individus, institutions, pays, etc.). D'autres affaires récentes l'ont montré (ex. : piratage de Comparis). Enfin, notons que dans Le Temps du 6 septembre 2021, un des auteur-e-s de la cyberattaque de Rolle est interviewé. A la question de savoir si son groupe compte attaquer d'autres villes suisses, il fait une réponse sans équivoque : « Pourquoi pas ? Si nous avons accès à d'autres villes suisses, nous les attaquerons aussi. ». Une commune avertie en vaut peut-être deux !

J'ai bien conscience qu'une administration communale ne peut prétendre posséder à elle seule les ressources nécessaires pour se défendre efficacement contre ces menaces – le rapport de gestion 2020 mentionne d'ailleurs combien la petite équipe du centre informatique de la commune a déjà eu fort à faire dans le cadre de l'épidémie – et que la coordination avec les échelons cantonal et même fédéral, est cruciale. Toutefois, il est reconnu que des bonnes pratiques sont essentielles à tous les niveaux. Dans ce contexte d'une menace très concrète, et avec à l'esprit la protection des données des citoyen-ne-s, je me permets de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) La Municipalité a-t-elle eu connaissance de tentatives passées de cyberattaques ou d'intrusions visant à attaquer le système informatique de la Commune de Montreux ?
- 2) Si oui, comment ont-elles été gérées ?
- 3) Quels sont les moyens alloués et quelles ont été les mesures supplémentaires prises pour protéger les données informatiques des citoyen-ne-s ?
- 4) La Municipalité entend-elle entreprendre des actions particulières visant à augmenter la protection du système informatique de l'administration communale ?
- 5) La cyberadministration permet à la population de traiter de nombreuses affaires avec les autorités. En cas d'intrusion extérieure visant à s'approprier des données, quels sont les scénarios envisagés pour maintenir l'exploitation des infrastructures, pour restaurer les données et pour informer les usagers ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, Deux interpellations ont été déposées ce soir avec un certain nombre de questions, certaines questions sont plus techniques que d'autres, la plupart feront l'objet d'une réponse écrite.

J'aimerais néanmoins apporter quelques éléments de réponse à certains points qui ont été développés par M. Dolivo.

Pour répondre à une de vos questions, il n'y a, à ce jour, pas eu de cyber-attaque sur le site informatique de Montreux, en tout cas pas à notre connaissance.

La Municipalité n'a toutefois pas attendu une catastrophe sur le système informatique de Montreux pour prendre des mesures. En juin dernier, il a été décidé de former les collaborateurs de la commune et de les sensibiliser notamment à l'envoi de courriels qu'ils peuvent recevoir dans différentes boîtes mails, sur leur site personnel ou professionnel.

Il y a une formation qui a été mise en place et elle aura lieu, sauf erreur le 12 ou 13 novembre de cette année.

Il y a une proposition municipale qui est actuellement prête, elle sera déposée ces prochains jours, qui vise à l'établissement d'un audit de sécurité et test de clic et qui aura notamment pour but je cite ; d'identifier si des vulnérabilités sont présentes sur les systèmes ciblés, d'établir l'impact de chaque vulnérabilité en l'exploitant pour déterminer les effets qu'elle aurait sur la commune, de découvrir s'il est possible de compromettre un compte utilisateur ou administrateur sur l'une des applications exposées ou sur un portail d'identification, de vérifier qu'il est impossible d'accéder au réseau intranet depuis internet, de proposer des solutions aux faiblesses identifiées, ... il y en aura sûrement encore d'autres.

Ensuite, et d'une manière plus générale, pour bien comprendre comment nous fonctionnons au niveau du système informatique, il y a aujourd'hui deux sites

physiques, totalement redondants pour répondre aux risques, notamment de pertes de données, que ce soit dû au feu, aux inondations, ou à une éventuelle cyberattaque. Il y a une troisième sauvegarde régulière sur un troisième site physique, de toutes les données importantes pour répondre à nouveau aux risques de destruction ou de piratages de données.

Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments ce soir. Il est bien évident que la Municipalité reviendra vers vous, avec des réponses plus précises aux deux interpellations qui sont développées ce soir et également après les résultats de l'audit.

Interpellation de M. Olivier Müller (PLR)

« Fusion Montreux-Veytaux, on en est où ? »

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,
Le 25 novembre 2018, les veytausiennes et les veytausiens ont largement approuvé, par 213 voix contre 83 une initiative populaire communale demandant à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion.

C'était la première fois dans l'histoire du pays de Vaud que les citoyennes et citoyens d'une commune demandaient expressément à leurs autorités d'engager un processus de fusion avec une autre commune. Le message sorti des urnes était clair, il s'agissait même carrément d'un véritable plébiscite puisque près de 72% d'avis y étaient favorable, ce qui avait alors conforté la Syndique de Veytaux d'entamer sans tarder les discussions avec Montreux.

C'était il y a bientôt 3 ans de cela.

Depuis lors, un préavis déposé conjointement à fin 2019 dans les conseils communaux de Montreux et de Veytaux et accepté largement par les deux conseils prévoyait de mandater un bureau externe, dénommé BDO, pour accompagner les deux communes dans cette démarche avec un budget total de 80'000 CHF, soit 40'000 CHF à charge de la commune de Veytaux et 40'000 CHF à charge de la commune de Montreux.

Le calendrier indiqué dans le préavis prévoyait que le projet de convention de fusion pourrait être remis au plus tard en décembre 2020, avec même dans la perspective la plus optimiste, l'éventualité d'une fusion effective au plus tard 6 mois après les élections de mars 2021, c'est-à-dire ce mois-ci.

Une pandémie est passée par là, chamboulant quelque peu le calendrier. Néanmoins, plus de 20 mois se sont écoulés depuis les votes favorables des deux conseils communaux et le retard actuel de 6 à 9 mois pris par rapport au calendrier annoncé ne peut maintenant plus être mis entièrement sur le dos du covid. A ce jour, aucun livrable ou projet ou information tangible n'a été présentée devant l'un ou l'autre des deux conseils communaux de Montreux et de Veytaux.

Lors des élections communales de mars 2021, des listes électorales sont apparues dans le paisible village de Veytaux, peu habitué à une telle démarche. Le 1er tour au scrutin majoritaire a fait entrer 29 conseillers communaux, tous issus de la même liste « Veytaux son avenir », favorable à la fusion, démontrant, si nécessaire, que la volonté des veytausiennes et des veytausiens d'engager le processus de fusion était demeurée intacte, voire s'était peut-être même encore accrue.

Du côté de Montreux et de ses nombreux villages, la perspective de fusionner avec le magnifique village Veytaux permettra la venue de quelques 880 nouveaux habitants et constituera sans conteste une opération de charme apportant un atout séduction indéniable et majeur à celle qu'on appelle la perle de la Riviera vaudoise.

L'interpellation déposée ce soir demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- Question 1 : Où en est le mandataire BDO dans son étude ?
- Question 2 : Quand est-ce que le ou les livrables seront disponibles et sous quelle forme seront-ils transmis aux conseillers communaux ?
- Question 3 : La Municipalité, conjointement avec la Municipalité de Veytaux, peut-elle renseigner le conseil communal sur un calendrier réaliste de l'ensemble des actions à entreprendre et des principaux jalons menant au vote populaire des citoyennes et citoyens des deux communes ?
- Question 4 : Dans la poursuite du processus de fusion, est-ce que la municipalité à l'intention d'élargir les groupes de travail également à des Conseillères et Conseillers Communaux des deux Communes ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses par écrit lors du prochain conseil.

Je vous informe qu'une interpellation très similaire sera déposée lors du Conseil Communal de Veytaux ce lundi 13 septembre 2021.

Je vous informe également qu'en fonction des réponses apportées, votre serviteur ainsi que son double veytausien se réservent le droit de proposer lors du prochain conseil une résolution afin que les conseils communaux soutiennent leurs Municipalité dans l'avancement du processus de fusion afin de permettre la tenue des votes populaires à l'horizon 2024.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Monsieur Olivier Müller nous a expliqué que la même interpellation serait déposée au Conseil communal de Veytaux. Cela demande une certaine coordination avec nos collègues de l'exécutif veytausien. Par conséquent, nous répondrons par écrit.

Interpellation de M. Tal Luder (UDC)

« Qu'en est-il de la cyberdéfense de notre commune ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 30 août dernier, la commune de Rolle était victime d'une cyberattaque sans précédent. Minimisée dans un premier temps, l'attaque s'est révélée finalement bien plus grave que ce que laissaient entendre les premières annonces, tant au niveau de la portée que de la nature des données volées.

L'affaire est remontée jusqu'au Grand Conseil vaudois dont certains députés ont demandé des précisions au Conseil d'Etat ainsi que des mesures pour aider les communes.

En tant qu'exploitant d'un important réseau informatique et fournisseur de prestations à des communes tierces, Montreux n'est pas l'abri des attaques quotidiennes qui surviennent dans l'internet. De plus, l'évolution de notre service à la population électronique, dont les prestations sont par ailleurs appréciées par nos concitoyens, expose notre réseau communal à des risques qu'il faut pouvoir maîtriser.

Je pose les questions suivantes :

- La commune ferait-elle face à une attaque telle que celle subie par la commune de Rolle ?
- Existe-il un plan de rétablissement des services informatiques en cas de catastrophe majeure ?
- La municipalité considère-t-elle comme suffisants le budget et les ressources actuellement alloués à la cybersécurité et à la sécurité informatique en général, des moyens supplémentaires devraient-ils être envisagés ?
- Par quels moyens notre infrastructure réseau est-elle protégée des attaques extérieures ?

- Le service informatique assure-t-il la sécurité extérieure ainsi que la sécurité du réseau interne ou la commune dépend-elle fortement de fournisseurs de prestations externes ?
- Le service informatique informe-t-il régulièrement les collaborateurs de la commune à propos des menaces actuelles et des pratiques recommandées en matière de protection contre le vol de données, ainsi que de la sécurisation de leur matériel informatique en général ?

Je remercie par avance la municipalité pour ses réponses

Mme Sandra Genier, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai dit précédemment, nous répondrons à ces diverses questions par écrit.

Interpellation de M. Tal Luder (UDC)

« Règlementation des commissions consultatives municipales »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'article 9 du règlement interne de la municipalité en vigueur dispose que :

- La Municipalité peut constituer les commissions consultatives qu'elle juge utiles, qu'elles soient permanentes ou ponctuelles.
- Un règlement d'organisation est établi pour chacune des dites commissions.
- Pour le surplus, les dispositions des art. 50 et suivants s'appliquent par analogie.

Nous avons récemment reçu la confirmation de la part de la municipalité que toutes les commissions consultatives municipales existantes à ce jour étaient reconduites pour la durée de la législature 2021-2026.

Je pose les questions suivantes :

- La municipalité a-t-elle édicté les règlements de chacune des commissions consultatives qu'elle a constitué ?
- Où peut-on obtenir un exemplaire de chacun de ces règlements ?

Je remercie par avance la municipalité pour ses réponses.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question est assez complexe car il y a un grand nombre de ces commissions qui ont des statuts divers. Nous répondrons le plus vite possible par écrit.

Interpellation de M. Anthony Huys (SOC)

« Place de la Paix, feux de circulation, quel désordre, surtout pour la traversée des piétons ! »

!! On vient de m'informer que le nom Place de la Paix n'est plus utilisé. Si c'est le cas, je maintiens ce nom dans mon interpellation !!

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

A chaque fois, ceci depuis un moment, et à plusieurs reprises, à notre magnifique Place de la Paix à Montreux, en vouloir traverser la route, sur les passages piétons naturellement, je ne peux que constater le désarroi. Les feux pour piétons, on peut dire ne sont pas du tout synchronisés et manquent totalement de logique !

Exemple :

- Côté Crédit-Suisse direction le magasin Minestrone, le feu pour piétons au rouge, nous attendons patiemment le vert pour traverser ! Les 2 autres traversées (Crédit Suisse – Agence Immobilière Domicim ou Domicim – Centre commerciale Forum) ont déjà passé 3 fois au vert ! Et nous, bredouilles, attendons toujours.
- Mais cela arrive aussi souvent avec les autres traversées !

Il ne faut plus s'étonner que les piétons traversent alors au rouge.

Voici mes questions :

1. Le fonctionnement des feux de circulation émane-t-il des autorités municipales, de l'ASR ou de Lausanne ?
 - J'ai été informé qu'il émane des autorités municipales.
2. Ces feux à la Place de la Paix, fonctionnent-ils selon le modèle « Feux Intelligents » ?
Si c'est le cas, je ne vois rien d'intelligent.
1. N'y aurait-il pas moyen de faire passer les trois traversées pour les piétons même temps, une fois au vert ?
2. N'y aurait-il pas moyen, comme cela existe déjà dans certaines villes, d'utiliser la surface rectangulaire totale entre les 4 feux pour la traversée, tout droit ou diagonale !
3. Le plus important !!!!

Y aurait-il moyen de rallonger un peu le temps de traversée pour donner aux personnes âgées, nos aînés et aux personnes avec mobilité réduite, le temps de traverser avec aise ? Sans se faire klaxonner ou sans se faire insulter ? Je l'ai expérimenté.

Merci d'avance pour votre réponse et merci pour votre attention.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La présente interpellation nécessitant quelques investigations auprès des services technique, la Municipalité y répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur la cérémonie officielle commémorant la Fête nationale du 1^{er} août passé. Pour cette édition 2021 - restrictions sanitaires obligent - point de cortège et point de saucisse !

La Municipalité se devait donc de réagir et d'offrir aux citoyens présents une petite attention en compensation.

Eh bien, pour reprendre la réplique célèbre de petit Gibus dans la guerre des boutons, « si j'aurais su, j'aurais pas venu ! ».

Après avoir écouté le discours de notre Syndic, ce fut au tour de Madame la conseillère Municipale Jacqueline Pellet de prendre la parole pour nous gratifier d'un horripilant laïus qui aurait peut-être été de circonstance un 14 juin lors d'une manifestation féministe, mais assurément pas pour un 1^{er} août de Fête nationale !

Vos propos n'avaient rien de rassembleurs, ni de fédérateurs, vos paroles étaient clivantes et focalisées sur ce qu'il restait à faire en faveur de la gent féminine, plutôt que d'apprécier ce qui était déjà accompli et qu'une grande majorité des hommes approuvent et soutiennent de nos jours.

Pour moi qui ai voté le congé paternité, qui soutient l'égalité salariale et dont le groupe politique est représenté à 50% par des femmes, ce fut d'autant plus désagréable à écouter.

Madame Pellet, avez-vous oublié votre devoir de réserve ? La Municipalité n'est pas une tribune mise à votre disposition pour proférer vos sermons et servir votre militantisme.

Votre mandat consiste à exécuter les tâches pour lesquelles ce Conseil vous délègue ponctuellement et temporairement les compétences, faut-il vous le rappeler ?

Je souhaite ardemment ne plus jamais devoir subir ce genre de prise de parole le jour de notre Fête nationale, et ceci de quelque membre de la Municipalité que ce soit !

Si la Suisse n'est pas dans votre cœur, si les termes de pays et de patrie ne signifient rien pour vous, soyez assurée, Mme Pellet, qu'il n'en est pas de même pour tous, et ceci y compris dans les rangs de votre propre famille politique !

M. Olivier Gfeller, Syndic,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que l'intervention de M. Luder nécessite une réplique. Tout d'abord M. Luder s'adresse à Mme Pellet. C'est la Municipalité qui a décidé de procéder ainsi lors de cette manifestation. Le discours de Mme Pellet était un discours rassembleur, patriotique. M. Luder, vous n'avez pas le monopole du patriotisme.

On peut faire un discours féministe en étant patriote, en aimant son pays. Nous avons décidé de nous joindre à l'appel du Grütli où les femmes s'exprimaient lors de cette fête nationale. C'est simplement une décision de la Municipalité, nous l'assumons. Et je le redis, personne ici n'a le monopole du patriotisme.

M. Dominik Hunziker, (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vu les petits problèmes de micros que nous avons eu ce soir, ayant travaillé dans une radio comme radio technicien, un micro cela se règle, la régie qui se trouve derrière le règle en permanence, si vous parlez tout près du micro comme moi maintenant il n'y a pas de problème. Plus vous vous éloignerez du micro, plus la régie essaiera de compenser et c'est là que nous avons des larsens et des mauvais bruits. J'ai remarqué ce problème plusieurs fois, je vous demanderai juste de parler plus près du micro pour les séances suivantes

M. le Président

Merci beaucoup M. Hunziker pour ces précisions. Je suis désolé qu'elles ne soient pas arrivées au début de la séance, mais comme vous avez pu le remarquer, je crois que nous avons tous peur de nous approcher du micro, car avec la housse en plus, nous avons l'impression que cela va faire plus de bruit.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite aux annonces faites par le Conseil fédéral par rapport à différentes mesures sanitaires qui auront lieu prochainement, je pose la question au bureau, qui, je pense, n'a pas encore eu le temps de traiter cet objet, mais lorsque nous voyons que les casinos seront touchés, il faudra avoir un pass sanitaire pour pouvoir venir à partir de

lundi prochain et que les manifestations de plus de 50 personnes sont aussi touchées, avez-vous déjà évoqué ces situations et qu'en est-il pour la suite ?

M. le Président

Ces mesures ayant été édictées cette après-midi, le bureau n'a pas encore eu le temps d'en parler, mais je vous rassure, nous sommes au courant et nous en avons conscience.

M. Yves Aubry (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères conseillères et Chers conseillers,

Il y a pas mal de rumeurs qui mentionnent que le MOB va changer le pont du train qui monte à Glion et plus haut. Je ne sais pas si quelqu'un est au courant de l'objet qu'ils vont nous poser ? Ce pont fait partie de la vieille ville et je pense que la commune devrait être concertée sur ce projet.

Le pont de Chillon est un exemple que nous aimons ou pas, mais un exemple de ce que l'homme peut faire ou détruire.

Merci de répondre assez vite, ils ont déjà commencé à poser les nouveaux rails aux deux bouts du pont.

M. le Président

M. Aubry je vous suggère de revenir au prochain Conseil sous la forme d'une interpellation avec des questions précises adressées à la Municipalité si vous souhaitez des réponses.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 21h33, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 octobre 2021 à **20h00** salle à définir.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier

Madame
Sandra Jamet
Le Mur Blanc 10
1808 Les Monts-de-Corsier

Monsieur le Président
du C.C de Montreux
Vincent Haldi
Rue industrielle 10
1820 Montreux

Les Monts-de-Corsier, le 01.07.2021

Objet : Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président du Conseil,

Je me dois de vous présenter, à mon regret, ma démission du Conseil suite à mon déménagement en cours pour la commune de Corsier-sur-Vevey. Malheureusement les aléas de la vie ne m'ont pas permis de rester résidente de notre belle commune. Je vous souhaite tout de bon pour cette année de présidence qui commence.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, mes salutations distinguées.

Sandra Jamet





COMMUNE DE
MONTREUX

Pompes funèbres du Léman
Rue des Tilleuls 5
1800 Vevey

M U N I C I P A L I T É

Montreux, le 2 août 2021
PA/BN/fbu
Affaire traitée par M. B. Nanchen

Projet de législation pour la pratique de l'humusation en Suisse

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier concernant le projet de législation pour la pratique de l'humusation en Suisse qui a retenu toute notre attention.

M. Bertrand Nanchen, Préposé aux inhumations, a analysé la base légale communale, cantonale et fédérale de la pratique de l'humusation. Il en ressort que la base légale pour mettre en application ce type de procédé n'est pas communale.

Ainsi, ni la Municipalité, ni l'organe délibérant ne peuvent se prononcer sur votre requête qui est régie par des lois supérieures. Les règlements cantonaux et fédéraux devraient, dès lors, être modifiés pour permettre la pratique de l'humusation.

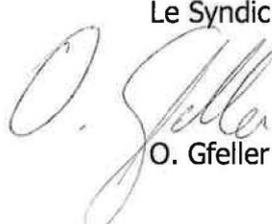
De ce fait, nous ne pouvons, malheureusement, pas donner une suite favorable tant que la base légale n'a pas été modifiée dans le sens de votre demande.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire municipal


O. Gfeller


O. Rapin



Copie à : M. le Président du Conseil communal

Pompes funèbres
du Léman

27.07.2020

COMMUNE DE MONTREUX

Transmis à VEU

par courriel

R 27 JUL 2020

ph. De Liani

Commune de Montreux
A l'att. de la municipalité
Grand'Rue 73
CP2000
1820 Montreux

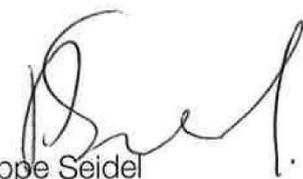
Lettre pour la municipalité et le conseil communal - Humusation

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaiterions faire parvenir le courrier joint à ce document à la municipalité et conseil communal.

Auriez-vous l'amabilité de le leur faire suivre ?
Merci d'avance et une belle journée.

Chaleureuses salutations et un bel été.


Philippe Seidel

Projet de légalisation pour la pratique de l'humusation en Suisse.

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Actifs dans notre entreprise de pompes funèbres depuis bientôt 10 ans et particulièrement sensibles aux aspects écologiques du monde qui nous entoure, en particulier dans le domaine funéraire, nous nous sommes intéressés à d'autres façons de nous séparer, en tant qu'être humain, de nos proches.

Et nous avons découvert le principe de l'humusation.

Qu'est-ce donc que l'humusation ?

Il s'agit du processus le plus naturel pour permettre à un corps de retourner à la nature.

Sans entrer dans les détails techniques (démarche complète disponible sur www.humusation.org), le principe consiste à déposer le corps sur un lit de broyat de bois vert, puis de l'en recouvrir jusqu'à la formation d'une butte. Il s'agit d'un :

« processus contrôlé de transformation des corps par les humuseurs (micro-organismes présents uniquement dans les premiers cm du sol) dans un compost composé de broyat de bois d'élagage, qui transforme, en 12 mois, les dépouilles mortelles en humus sain et fertile. »

Nous sommes au tout début de nos démarches pour faire connaître et rendre légale cette troisième possibilité, en plus de l'inhumation et de la crémation. Nous avons expliqué et partagé notre idée autour de nous et les retours sont majoritairement très positifs. Nous avons également proposé aux personnes intéressées de signer une fiche d'intérêt et de la partager autour d'eux.

Au sein de votre commune, nous avons eu une première discussion informelle avec Monsieur Bertrand Nanchen, responsable des espaces verts de la commune de Montreux, ainsi qu'avec Delphine Hostettler, responsable du secteur cimetière. Ils semblent tout deux trouver l'idée intéressante.

Nous sommes également partis en Belgique rencontrer le fondateur de l'humusation pour la Belgique, Monsieur Francis Busigny, qui nous soutien pour lancer cette nouvelle initiative en Suisse. Nous sommes depuis les « ambassadeurs » de leur fondation pour la Suisse. Nous avons également initié plusieurs contacts au niveau politique et à la santé publique vaudoise.

Certaines personnes sont certes surprises par le principe mais la réaction positive globale nous motive beaucoup. Nous avons récemment fait une interview à la RTS et avons reçu de nombreux témoignages et de demandes à ce sujet.

Chaque année nous procédons à des exhumations où bien trop souvent nous retrouvons des éléments synthétiques, comme des vêtements, restés intacts, voire des corps qui n'ont pu se décomposer, même après 30 ans. Vous n'êtes pas sans savoir que les sols des cimetières sont pollués et que les nappes phréatiques ont de grands risques d'être ensuite contaminées.

Au contact des familles, nous remarquons que la population commence également à rechercher aussi une autre vision, plus écologique, des obsèques et on nous demande souvent si et quand l'humusation sera possible.

Les temps changent et il nous semble important que les pratiques s'adaptent à ces évolutions.

Pour entrer plus dans le but de cette lettre, lors de notre rencontre avec Delphine Hostettler, nous sommes allés visiter le cimetière de Troche et apparemment la partie en aval n'accueille plus d'inhumation depuis plusieurs années.

Nous aimerions vous proposer de nous rencontrer pour discuter avec vous de la possibilité de créer un espace réservé à la pratique de l'humusation dans ce cimetière.

Bien entendu, la question de la légalité doit être réglée avant tout, mais il est important pour nous de débiter cette discussion avec vous au début du projet.

C'est donc très volontiers que nous vous rencontrons pour vous présenter nos idées, nos propositions et le principe de l'humusation plus en détail.

Si vous le désirez, vous pouvez visiter le site internet de nos amis belges, www.humusation.org. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires.

Nous vous remercions chaleureusement d'avoir pris le temps de nous lire et de prêter attention à notre proposition.

Tout en vous souhaitant à toutes et à tous un bel été, nous vous envoyons nos cordiales salutations.

Prenez soin de vous.

Sarah Joliat & Philippe Seidel

Olivier Raduljica
Ch. de Chamby 2
1822 Chernex

Monsieur le Président du Conseil
Vincent Haldi
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Chernex, le 22.08.21

Concerne : Démission de la Cofin

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma démission de la Cofin.

Recevez mes meilleures salutations.

Olivier Raduljica

M. le Président du Conseil
Intercommunal du SIGE et
M. le Président du Conseil Communal
de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Glion, le 29 juin 2021

Démission du Conseil intercommunal du SIGE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous prie de prendre bonne note de ma démission du Conseil intercommunal du SIGE, et ce avec effet immédiat.

M. Bruno Femia, excusé lors de la séance d'installation des autorités communales, reprendra sa place dans ce conseil lors de la prochaine rentrée politique du mois de septembre.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes cordiaux messages.



Nicolas Büchler

Envoi du Magazine Vision

25.08.2021

Maude Rion <rion@montreuxriviera.com>

mer. 25.08.2021 14:36

À: Publication <publication@montreuxriviera.com>;

COMMUNE DE MONTREUX	
Transmis à Secr. CC	
<input type="checkbox"/> par courriel	
R	25 AOUT 2021
ph.	Des. CC
	AG / téléphoniste
	AG / chm
	M. Reuarteri - ECT

Madame, Monsieur,

Le journal de Montreux-Vevey Tourisme « Vision » est envoyé 2 fois l'an aux conseillers communaux de la destination afin de les tenir au courant de l'actualité touristique de la région.

Dans le but de maintenir ce lien privilégié avec les autorités politiques, nous aimerions connaître votre préférence pour cette législature à savoir :

- Recevoir le magazine de manière groupée (Merci de mentionner le nombre) et le distribuer vous-même aux membres du législatif. (votre cas actuellement)

ou

- Nous faire parvenir les coordonnées de vos élus (liste excel par retour de cet email) afin que chacun reçoive le magazine directement à son domicile

D'avance je vous remercie pour votre précieuse collaboration et reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations

Maude Rion
Graphiste

Montreux-Vevey Tourisme
Rue du Théâtre 5
CH-1820 Montreux 2
T. +41 21 962 84 51
rion@montreuxriviera.com
montreuxriviera.com

Décisions prises par le Conseil Intercommunal du SIGE

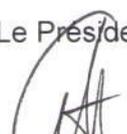
Lors de la séance du 26 août 2021

Agissant conformément aux dispositions de l'article 113 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Comité de direction du SIGE porte à la connaissance des électrices et électeurs des Communes associées, par voie de publication dans la Feuille des avis officiels et affichage aux piliers publics communaux, que le Conseil Intercommunal du SIGE a décidé, dans sa séance du 26 août 2021 :

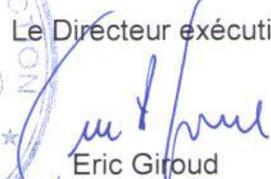
❖ **Préavis 21/03 relatif à la réalisation du projet TURBEAU – Conduite d'alimentation en eau du secteur Cubly-Azot à Montreux (Présidence : Vevey)**

1. D'autoriser le Comité de direction à faire réaliser le projet TURBEAU – Conduite d'alimentation en eau du secteur Cubly-Azot à Montreux prévu au préavis 17/02 à titre de projet hors obligations légales ;
2. D'allouer au Comité de direction un crédit complémentaire de CHF 99'000.- en supplément du crédit de CHF 237'000.- prévu au préavis 17/02 ;
3. De financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante et de l'amortir sur une période de 20 ans au maximum.

Au nom du Comité de direction

Le Président

Caleb Walther



Le Directeur exécutif

Eric Giroud

Date de publication dans la FAO : le 2 septembre 2021.

Les électrices et électeurs des Communes associées peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat du SIGE, Quai Maria-Belgia 18 à Vevey.

Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal du SIGE sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district Riviera – Pays-d'Enhaut dans les 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels. Pour les décisions relatives aux tâches optionnelles, la demande de référendum ne peut être introduite que par les électrices et électeurs des communes associées participant à ces tâches.

Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si le délai référendaire court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours.

Ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum le budget pris dans son ensemble ainsi que la gestion et les comptes (LEDP, art. 107 al. 2, let. d, e). La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande (LEDP, art. 108).

De : Morier-Genoud Philippe <philippe.morier-genoud@vd.ch>

Envoyé : mardi, 7 septembre 2021 09:39

À : Morier Céline <celine.morier@conseilmontreux.ch>

Cc : Pilloud Romain <romain.pilloud@psmontreux.ch>

Objet : Démission suppléance commission des finances

Bonjour Céline,

Pour mon premier conseil communal de demain, je me dois de vous part de ma démission en tant que « membre suppléant de la commission des finances », après ma nomination le jeudi 3 juin dernier sous le maché couvert de Montreux.

Un(e) collègue du PS sera désigné pour me remplacer (sans doute demain mercredi).

Avec mes meilleures salutations

Philippe Morier-Genoud

Projet d'amélioration de l'infrastructure du Pierrier

A l'attention du président du conseil communal de Montreux

Par cette pétition, nous vous présentons plusieurs points d'amélioration du Pierrier de Clarens. Ces propositions sont la clé qui permettra au Pierrier d'être plus accueillant pour toutes et tous ses utilisateur et utilisatrices.

1. Tout d'abord, nous vous demandons d'ajouter un point d'eau. En effet, avec la suppression du point d'eau pour les camping-cars, il ne reste plus qu'un point d'eau au Pierrier qui n'est que sous forme de douche. Celui-ci ne permet pas à tous et toutes de pouvoir remplir une gourde ou d'y boire. Il n'est pas non plus pratique pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. C'est pourquoi nous trouvons important de mettre en place un point d'eau supplémentaire qui permettra aux visiteurs du Pierrier et aux habitant.es de la Commune de Montreux de se rafraîchir et de s'hydrater ce qui est plus qu'important en tant de fortes chaleurs. Cela permettra sans doute aussi de réduire le nombre d'insolations.
2. Nous souhaiterions également avoir une place de parking supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite. Pour le moment, il n'y a qu'une unique place de parking de ce type. En rajouter une ferait du Pierrier un endroit plus accueillant pour toutes et tous.
3. Nous aimerions aussi que l'ancien sauvetage de Clarens soit aménagé. Celui-ci étant fermé et sombre, nous avons remarqué que plusieurs groupes de personnes s'y installent pour consommer drogues et alcool. Le récent grill étant à proximité, les personnes voulant l'utiliser ne se sentent pas à l'aise avec leurs enfants. Nous pensons qu'avec plus de lumière et un aménagement adéquat, cela pourrait décourager de futurs actes de vandalisme et encourager une fréquentation plus familiale des lieux.
4. En ce qui concerne la luminosité du pierrier, nous aimerions l'augmenter notamment au tour de la place de pétanque. En effet, les lumières y sont faibles et les personnes âgées ne voient pas suffisamment pour s'y divertir correctement. Idéalement, nous souhaiterions aussi augmenter l'heure d'extinction des lumières à 23h00 les week-ends.
5. Finalement, avec le nombre croissant chaque année de personnes fréquentant le Pierrier, nous pensons important de mettre en place un ou une sauveteur-euse durant la haute saison (juin, juillet et août). Nous espérons que cette démarche diminuera le nombre de noyade (ex : noyade été 2018 au Pierrier) et rendra les lieux plus sécuritaires.

Vous trouverez en annexe les signatures des personnes adhérents à cette pétition. Je vous remercie d'avance du temps que vous accorderez à cette pétition et vous prie d'accepter, mes meilleures salutations.

Clarens, le 06 septembre 2021

Alisan Metic